

INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE



Date : 20/01/2022

Titre du poste :	Consultant (e) international (e), expert (e) en garanties sociales et environnementales
Pays	Comores
Nom du Projet	Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques en Union des Comores
Lieu d'affectation :	Basé à domicile et sur site
Type de contrat :	Contrat individuel
Langues requises :	Français et Anglais
Date de début :	Dès que possible
Durée du contrat :	45 jours étalés sur 3 mois

Les propositions devront être transmises à l'adresse suivante:

https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?job_id=104255 au plus tard le **03/02/2022**.

Toute demande de clarification doit être adressée à achats.km@undp.org. Le Service des Approvisionnements répondra par courrier électronique et enverra des copies de la réponse, y compris une explication de la requête sans identifier la source, à tous les soumissionnaires.

1. Context et justification

L'Union des Comores a obtenu un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) au titre du projet intitulé « Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat aux Comores ». Le projet a pour principal objectif de renforcer la résilience climatique de l'approvisionnement en eau potable et d'irrigation de 15 des zones les plus exposées aux risques liés aux changements climatiques en Union des Comores. Le projet est conçu pour remédier à la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau du pays face aux phénomènes climatiques extrêmes en raison de la fragilité de ses ressources en eau et du manque de ressources humaines qualifiées et financières exacerbé par l'isolement de ses îles. Ce qui permettra d'assurer l'accès à l'eau à 450 000 habitants (229 500 femmes sur 220 500 Hommes) soit 60 % de la population comorienne à l'horizon 2042.

De même, le projet permettra d'atteindre un changement de paradigme dans la gouvernance de l'eau en intégrant la réduction des risques climatiques dans la législation du secteur de l'eau, les dispositifs institutionnels, la planification et la budgétisation ainsi qu'en assurant la compréhension et l'adaptation aux risques climatiques pesant sur les ressources en eau fragiles du pays. Ceci sera rendu possible grâce à la protection et à la réhabilitation des bassins hydrographiques, associée à une surveillance des événements climatiques extrêmes et à des prévisions hydrologiques. Le projet permettra donc d'assurer l'intégration de la réduction des risques climatiques dans la conception, l'exploitation et la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau, y compris l'exploitation de plusieurs sources d'eau.

Pour atteindre cet objectif, les trois composantes suivantes doivent être réalisées :

- I. une approche nationale de la planification de l'eau qui intègre la résilience au changement climatique dans les politiques publiques, les plans, la législation, la budgétisation et les dispositifs institutionnels, incluant aussi bien les régulateurs que les prestataires de services, afin de garantir la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir la résilience au changement climatique (tel est l'objectif du produit 1) ;
- II. s'assurer que des ressources en eau suffisantes sont disponibles pendant les périodes de sécheresse et lors des inondations et gérer activement les bassins hydrographiques de manière à non seulement prévenir les dérogations induites par le climat, mais aussi, dans la mesure du possible, à renforcer la protection des ressources en eau (tel est l'objectif du produit 2), notamment en fournissant des prévisions et lançant des alertes sur la situation des ressources en eau afin de permettre une gestion adaptative ; et
- III. déterminer l'emplacement, concevoir, construire, exploiter et entretenir des infrastructures d'approvisionnement en eau afin d'être explicitement résilients aux risques accrus associés au changement climatique, notamment les sécheresses, les inondations, les dégâts causés par les tempêtes, les ondes de tempête, les feux de brousse, les coupures de courant et les besoins en eau induits par l'augmentation de la température (tel est l'objectif du produit 3).

L'analyse des normes environnementales et sociales a classé le projet à risque modéré. Le projet a développé un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) sur la base de ce niveau de risque ; afin de spécifier les processus qui seront entrepris pour l'évaluation supplémentaire des impacts potentiels, l'identification et la mise en œuvre de mesures appropriées de gestion des risques, conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD et du Fonds vert pour le climat (FVC).

Selon la **clause 10.02 section h** du cadre de financement (FAA) du FVC, le FVC exige « qu'avant de commencer les travaux ou activités de construction pour la mise en œuvre du projet, l'entité accréditée doit soumettre le plan de gestion environnementale et sociale détaillé relatif aux travaux ou activités de construction à exécuter, sous une forme et une substance satisfaisante pour le Secrétariat du GCF ».

Le projet dénombre environ 260 infrastructures de collecte d'eau (micro-bassins et abreuvoirs), 6 forages, 15 réseaux AEP, 5 impluviums sur cratère, 1 laboratoire d'analyse. Le projet a réalisé à date les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des ouvrages comme suit :

- 1 PGES pour les activités de forage ;
- 3 PGES (micro-bassins et abreuvoirs) pour les 3 îles ;
- 1 PGES, couvrant les 9 réseaux AEP pour les zones 7 à 15 d'Anjouan et de Mohéli ;
- 3 PGES (Zone 4, 5 et 6) des 6 réseaux AEP de Ngazidja.

Dans cette perspective, le PNUD souhaite recruter un (e) consultant (e) international (e) pour passer en revue le CGES et les PGES réalisés afin de s'assurer de leur conformité avec le cadre de financement signé avec le FVC, et les normes du FVC et du PNUD et appuyer le projet pour la mise en place des outils et mécanismes des sauvegardes environnementales et

sociales du projet y compris le mécanisme de règlement des griefs; et renforcer les capacités du projet et des partenaires sur l'utilisation de ces outils.

2. Portée des travaux :

Le PNUD sollicite les services d'un (e) expert (e) en sauvegarde environnementale et sociale ayant une expérience internationale pour entreprendre une évaluation des risques sociaux et environnementaux et mettre en conformité le cadre de gestion ainsi que les plans de gestions environnementaux et sociaux, incluant un mécanisme de recours au niveau du projet, en conformité aux normes du PNUD et du GCF.

3. Arrangement institutionnel :

Sous la supervision directe du Représentant Résident Adjoint du PNUD, le/la consultant(e) travaillera en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement et de des Forêts (DGEF) et l'unité de gestion di projet, et plus spécifiquement avec l'experte nationale du projet en sauvegardes environnementales et sociales.

4. Responsabilités et Livrables attendus :

Il/elle sera en chargé (e)de réaliser les taches suivantes :

- Examiner la qualité et la conformité du CGES et de PGES en rapport avec les exigences des NES du PNUD, FVC et des recommandations de la mission de supervision du bureau régional,
- Revoir les PGES développés par le projet, dans le cadre de la réalisation des infrastructures du projet, et si nécessaire regrouper certains PGES lorsque c'est possible,
- Développer les outils nécessaires pour la mise en œuvre du CGES,
- Développer les outils requis pour assurer la gestion et la surveillance des sauvegardes environnementales et sociales,
- Améliorer si nécessaire le mécanisme de règlement des griefs (MRG) et ses outils de communication élaborés par le projet pour répondre aux exigences du PNUD/FVC,
- Renforcer les capacités de l'équipe du projet et des partenaires sur l'utilisation des outils développés dans le cadre de cette consultation,

Avec les livrables suivants :

- Les PGES et le CGCES (le cas échéant) sont mis à jour conformément aux normes,
- Les outils requis pour assurer la gestion et la surveillance des sauvegardes environnementales et sociales sont mis en place,
- Le MRG et ses outils de communication mis à jour le cas échéant,
- Le Rapport de formation de l'équipe du projet et des partenaires sur l'utilisation des outils développés dans le cadre de cette consultation,

Déroulement de la mission

A titre indicatif, la mission va se dérouler sur une période de 45 jour étalée en 2 mois.

Le chronogramme ci-après est une indication.

Etapes	Activités	Nombre de jours	Documents à produire	Type de mission
Etape1 : Revue et analyse documentaire	Examen de la qualité et la conformité du CGES et des PGES en rapport avec les exigences des	10 jours	Rapport d'analyse	A domicile

	NES du PNUD, FVC et des recommandations de la mission de supervision du bureau régional,			
Etape 2 : Mise à jour des documents sauvegardes du projet	Mise à jour des PGES, MRG et ses outils de communication, élaboration des outils pour assurer la gestion et la surveillance des sauvegardes	20 jours	Les premiers drafts surs : - les PGES mis jour - le MRG mis à jour avec ses outils de communication - les Outils pour assurer la gestion et la surveillance des sauvegardes	A domicile
Etape 3 : Formation	Former l'équipe du projet et les partenaires sur l'utilisation des outils développés dans le cadre de la consultation	5 jours	Rapport de formation	Moroni
Etape 4	Organiser un Atelier de restitution	5 jours	Rapport atelier	Moroni
Etape 5 : commentaires sur les différents documents et validation	Intégration des commentaire	5 jours	Rapports finaux	A domicile
TOTAL		45 jours		

5. EXPERIENCE ET QUALIFICATIONS

➤ Education:

Le consultant international devra avoir un Master ou équivalent en environnement, sociologie, économie, développement communautaire, droit des droits de l'homme ou dans un domaine connexe

➤ Expérience:

Avoir au moins 10 ans d'expérience liée aux normes sociales et environnementales et à l'évaluation des risques dans un contexte international de conservation et de développement durable.

➤ Langues :

Le consultant international devra avoir une maîtrise du français et de l'anglais.

Compétences:

Compétences analytiques, capacités de communication, travail d'équipe ...

- Des Connaissances sur les droits de l'homme (y compris l'approche fondée sur les droits de l'homme et l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme); l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (y compris l'intégration de la dimension de genre et l'analyse sexospécifique);
- Des Connaissances démontrées des questions de développement durable et de gestion de l'environnement, ainsi que d'autres questions connexes de développement humain durable ;

6. Documents à joindre lors de la soumission des propositions.

Les Consultants individuels intéressés doivent soumettre un dossier comprenant deux propositions (**technique et financière**) et comprenant les documents / informations suivantes pour justifier leurs qualifications:

1. Proposition technique:

- Expliquer pourquoi il est le plus approprié pour le travail
- Fournir une brève méthodologie sur la façon dont il va aborder et mener le travail (le cas échéant)
- Un plan de travail détaillé, avec des dates de début et de fin pour chaque action et délai indicatif pour toutes les tâches et les livrables (3-4 pages)
- CV personnel, y compris l'expérience passée dans des projets similaires et au moins 3 références avec les adresses email, et expliquant pourquoi il/elle est le/la plus approprié (e) pour le travail;
- formulaire P11 des Nations Unies dûment rempli;

2. Proposition financière

La proposition financière doit spécifier un montant forfaitaire total et des conditions de paiement autour de livrables spécifiques et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Afin d'aider à effectuer une comparaison des propositions financières, la proposition financière comprendra une ventilation de ce montant forfaitaire (y compris les honoraires, le nombre de jours de travail prévus et les frais de voyage).

Voyage :

Tous les frais de voyage envisagés doivent être inclus dans la proposition financière. Cela inclut tous les voyages pour se joindre au lieu d'affectation / voyage de rapatriement.

En général, le PNUD ne devrait pas accepter les frais de déplacement supérieurs à ceux d'un billet de classe économique. Si le Consultant international souhaite voyager sur une classe supérieure, il devrait le faire en utilisant ses propres ressources. Dans le cas d'un voyage imprévisible, le paiement des frais de voyage, y compris les billets, les frais d'hébergement et de terminal, doit être convenu, entre le projet et le Consultant individuel, avant le voyage et sera remboursé.

7. EVALUATION

Les candidats seront sélectionnés sur dossiers sur la base d'une note technique (basée sur des éléments contenus dans le CV et la lettre de motivation) et de leurs offres financières.

Le tableau ci-dessous fixe les critères pour l'évaluation technique.

Evaluation technique : 70 points

Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de 70 points sur 100 seront pris en considération pour l'évaluation financière.

Critère	Note
Un master ou équivalent en environnement, sociologie, économie, développement communautaire, droit de l'homme ou dans un domaine connexe	10 points : < 5ans : 0 points /e/ 5 ans et plus : 10 points
Au moins 10 ans d'expérience liée aux normes sociales et environnementales et à l'évaluation des risques dans un contexte international de conservation et de développement durable	40 points <10 ans : 10 points /e/ 10 et 15 : 30 points > 15 ans : 40 points
Des Connaissances sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	25 points < 4 ans d'expérience : 10 points /e/ 5 et 7 ans : 15 points > 7 ans : 25 points
Des Connaissances démontrées des questions de développement durable et de gestion de l'environnement, ainsi que d'autres questions connexes de développement humain durable	25 points < 3 ans : 10 points /e/ 3 et 5ans : 15 points > 5 ans : 25points
Total	100 points

Evaluation financière : 30 points

La proposition financière la plus basse recevra le maximum de points (30).

Les autres propositions seront évaluées suivant la formule ci-après :

$$\text{[Offre du prix le plus bas]} / \text{[Prix de l'offre concernée]} \times 30\%$$

8. Modalités de paiement

- 30% à la remise du rapport d'analyse de conformité des PGES, le cas échéant le PGES sur les documents des sauvegardes et la situation du pays ;
- 30% à la remise des outils requis pour assurer la gestion et la surveillance des sauvegardes environnementales et sociales et le MRG mis à jour avec ses outils de communication ;
- 30% Rapport de formation de l'équipe du projet et des partenaires sur l'utilisation des outils développés dans le cadre de cette consultation ;
- 10 % pour l'introduction des commentaires éventuels.